



Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de Mme Laura Manzoni et consorts
déposée le 6 mars 2018

« Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance »

Rappel de l'interpellation

« Selon un article paru dans le 24Heures du 20 février, nous apprenons que d'après Laurent Schaller, responsable gare et services, CFF Immobilier, « L'époque où l'on amenait les camions jusqu'au centre-ville est révolue ». L'énorme Halle CFF est raccordée au centre-ville par le rail, sur un embranchement qui restera actif par la grâce de Tridel, conçue pour transporter des marchandises du rail à la route. Aujourd'hui, cette halle n'est plus utilisée dans ce but. Une société de camionnage l'utilise comme lieu de stockage et de transbordement camion/camion. Les CFF proposent d'abandonner l'aspect historique, de conserver l'ADN ferroviaire du lieu, mais d'en faire autre chose. Aujourd'hui, les grands distributeurs ont des centrales et livrent leurs marchandises directement chez les clients. Mais Lausanne a une occasion unique d'un point de vue logistique d'inverser cette tendance pour son centre-ville, ses citoyens et l'environnement ».

Préambule

Les CFF ont clairement annoncé que leur projet de réaffectation des halles de Sébeillon est temporaire, puisqu'ils envisagent l'utilisation, sous des formes à préciser, que pour une durée d'une dizaine d'années encore. Le caractère non définitif de la requalification du site incite donc à concevoir des investissements de taille raisonnable et proportionnés à l'usage qui en sera fait effectivement durant cette période transitoire.

La réaffectation de cet édifice pour un usage conforme à l'idée de l'interpellatrice touche ensuite à des enjeux considérables puisqu'elle présuppose une restructuration profonde d'un système logistique complexe. De nombreuses questions se posent ainsi au préalable. Par exemple, quelles seraient les modalités d'organisation pratique de ce report de charge de la route au rail qui toucherait de très nombreux acteurs, certains assurant une fonction directe dans le circuit de distribution, d'autres étant tributaires de ces prestataires pour des volumes de transports très variables et parfois, pour ainsi dire, « capillaires » ? Sur quelles bases autres qu'incitatives la Municipalité pourrait-elle s'appuyer pour peser sur les pratiques des entreprises potentiellement touchées par cette transformation ? Quel investissement serait nécessaire pour mettre en place les conditions propices à l'amorce d'une telle mutation ? Compte tenu de la diversité des volumes et des lieux d'origine et de destination des objets transportés, à quelles conditions cette réaffectation aboutirait-elle à une réelle amélioration de l'impact et du bilan écologique, mais aussi économique, d'une telle opération ?

L'énoncé de ces questions et la complexité des problématiques auxquelles elles renvoient ont déterminé la teneur de la réponse municipale à la question posée par Mme l'interpellatrice et consorts.

Réponses à la question posée

La Municipalité répond comme suit à la question posée :

Question 1 : Si l'on veut diminuer le nombre de camions au centre-ville, ne serait-il pas plus judicieux d'utiliser les halles CFF existantes pour amener les marchandises au centre-ville par le rail et les répartir chez les distributeurs par des chemins plus courts ?

La Municipalité n'estime pas nécessairement opportun de maintenir une interface de transport de marchandises au centre-ville. Elle estime que la réaffectation provisoire des halles de Sébeillon, situées au cœur de l'agglomération lausannoise, représente une opportunité de développer d'autres activités sur ce site. A l'instar de l'évolution d'autres sites industriels et de transports en Europe, des activités par exemple dans le domaine artisanal, du sport ou de la culture voire encore dans d'autres secteurs économiques sont envisageables. Dès lors, la Municipalité se félicite de la démarche des CFF de lancer un appel à projets, actuellement en cours, pour une affectation provisoire de ces halles d'une durée d'une dizaine d'années. La Ville de Lausanne a par ailleurs été associée au comité de sélection qui choisira un projet à l'issue de la procédure.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de Madame l'interpellatrice.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 17 mai 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

